



## **Règlement intérieur de l'école de comédie musicale MV School**

Pour cette saison 2022-2023, les cours seront donnés d'octobre à juin hors vacances scolaires.

### **Inscription & cotisation**

L'inscription de l'élève n'est effective qu'une fois les modalités suivantes remplies :

Pour valider l'inscription les pièces suivantes sont à fournir :

1. *Un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse à jour (à fournir uniquement pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année)*
2. *La fiche d'inscription signée*

Ces documents devront obligatoirement être rentrés avant le 30 octobre, sans quoi l'élève sera refusé au cours.

La cotisation est définie pour l'année. Si le choix de paiement est :

- En une fois: le solde sera dû au plus tard au premier cours de septembre
- En deux fois :
  - ❖ 1<sup>er</sup> paiement au plus tard au premier cours de septembre
  - ❖ 2<sup>ème</sup> paiement au plus tard au premier cours de février

Tout retard de paiement sera majoré d'une amende, voire le refus de l'élève au cours.

**Aucun remboursement ne sera effectué et toute saison commencée est due dans sa totalité même en cas d'abandon en cours d'année.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeurs (guerre, épidémie, pandémie, catastrophe naturelle,...)

En cas de cessation des activités de l'école pour cause de faillite, aucun remboursement ne sera accordé.

### **Conservatoire Arthur Grumiaux**

L'élève s'engage à respecter le règlement du conservatoire Arthur Grumiaux de Charleroi et de fournir tous les documents nécessaires par le biais de MV School.

### **Tenue des cours**

Une tenue adéquate sportive est à prévoir pour les cours de danse (chaussures comprises). Les bijoux, chewing-gum, bonbons, l'utilisation des téléphones portables sont interdits pendant les cours. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux de l'école. Nous suggérons aux élèves de ne pas emporter avec eux leurs objets de valeur durant les cours.

### **Assiduité**

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée : [mvschool.info@gmail.com](mailto:mvschool.info@gmail.com). Aucun cours ne sera remboursé en cas d'absence. En cas d'absences trop régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle pourra être compromise.

### **Ponctualité et horaire**

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est toléré qu'à titre exceptionnel, le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves doivent arriver 15 minutes avant le cours afin d'être prêt et en tenue à l'heure précise et se manifester auprès de la responsable pour la prise des présences. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. Les enfants ne doivent pas quitter l'école sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'établissement. Les spectateurs ainsi que les parents ne sont pas admis



aux cours, sauf circonstance exceptionnelle acceptée par le professeur. Un calendrier de congés scolaires vous sera fourni. La présence des élèves à toutes les répétitions est indispensable. Les absences trop fréquentes, motivées ou non, pourront remettre en question la participation aux spectacles concernés. Il ne sera d'ailleurs toléré plus de 2 absences consécutives. Des répétitions supplémentaires peuvent être programmées en dehors des jours, heures, voire même, lieux habituels. Si cela se présente, les dates seront définies et diffusées à l'avance. Ces répétitions seront également obligatoires.

### **Consignes de respect des lieux**

Pendant toute la durée de leur présence, il est demandé aux parents, ainsi qu'aux élèves, d'être respectueux envers eux-mêmes, autrui et à l'égard de leurs responsabilités civiques en adoptant un comportement acceptable. De fait, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes, de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble du bâtiment.

### **Consignes de respect des lieux**

Pendant toute la durée de leur présence, il est demandé aux parents, ainsi qu'aux élèves, d'être respectueux envers eux-mêmes, autrui et à l'égard de leurs responsabilités civiques en adoptant un comportement acceptable. De fait, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes, de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble du bâtiment.

### **Spectacles et activités**

Des prestations publiques seront prévues et obligatoires. Les informations complémentaires vous seront fournies en temps voulu.

### **Promotion**

Pour le bon développement de l'école, les élèves partageront sur les réseaux sociaux les publicités et événements liés. Ils s'engagent à la distribution d'affiches et flyers autant que possible.

### **Droit à l'image**

Par la signature de ce document, vous donnez droit à l'image pour la promotion de l'école et de la production sur tout support, sans limite de durée dans le temps et d'espace.

### **Secret professionnel**

L'élève est tenu au secret professionnel : les méthodes, les règles d'organisation de l'association, et ce tant au cours de la présente garantie qu'après la fin de celle-ci. Il observera le secret professionnel à l'égard de tous les éléments dont il pourrait avoir connaissance en raison de son activité.

### **Le règlement**

Le présent règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications apportées en cours d'année en font partie intégrante et seront communiquées sous forme d'avenant.

L'inscription à l'école MV School implique la connaissance et le respect du présent règlement. Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive, qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Tous les cas de figures consignés, ou non consignés, dans le présent règlement seront traités aussi impartialement que possible. En cas de problème, nous vous invitons à contacter la direction.

**Je soussigné .....**

**Parent(s) de (uniquement pour élèves mineurs) .....**

**Signature précédé de « Lu et approuvé »**